

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation:
L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Franco GRACEFFA, Gaëtane DELATTRE

Excusés : Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Marc CLABAUX

DE_2023_03 - Objet : Définition des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que les taux de foncier bâti, foncier non bâti, et taxe d'habitation soient identiques à ceux de 2022.

Les taux d'imposition proposés pour 2023 sont les suivants :

- 36.44% pour le foncier non bâti ;
- 36.92% pour le foncier bâti ;
- 10.01% pour la taxe d'habitation ;

Le conseil municipal valide les taux d'imposition à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>11/04/2023</u> et publié ou notifié le <u>11/04/2023</u>
--

